



Genève, le 31 mai 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Pollution de l'air estivale : activation du Plan ozone à Genève

Les risques de pollution à l'ozone augmentent avec l'arrivée des beaux jours. Pour sensibiliser la population à cette problématique et prévenir les risques pour la santé en cas de pic de pollution, un dispositif d'information romand complété par des mesures d'intervention genevoises sont en vigueur de fin mai à fin septembre dans notre canton. Celles-ci incluent cette année une nouvelle action, élaborée par l'Etat de Genève en collaboration avec Unireso, afin d'encourager le transfert modal durant les périodes critiques.

Les risques de pollution à l'ozone augmentent avec l'arrivée des beaux jours. Le service de protection de l'air rappelle les principaux points à connaître dans ce domaine.

- **Un gaz irritant qui aime le soleil**

L'ozone est le principal composant de ce que l'on appelle le smog estival. La formation de ce gaz est accrue pendant les beaux jours : il a besoin du rayonnement solaire pour se constituer à partir des oxydes d'azote - issus de la combustion, et en particulier des moteurs des véhicules - et des composés organiques volatils (les solvants).

Lorsque ces polluants sont émis en permanence en quantité importante, comme c'est le cas dans notre région, c'est la météorologie qui joue un rôle déterminant dans le déclenchement d'un pic d'ozone. Plusieurs journées d'affilée sans vent et ensoleillées permettent en effet à l'ozone de se constituer et de s'accumuler sans être dispersé.

Il peut alors devenir une menace pour notre santé : l'ozone est un puissant oxydant qui réduit nos capacités respiratoires, irrite les muqueuses, entraîne une hausse des maladies des voies respiratoires ainsi que des cas d'hospitalisation. Pour la partie plus fragile de la population - les enfants, personnes âgées ou ayant des troubles respiratoires, tel l'asthme - une hausse des taux d'ozone nécessite une vigilance accrue.

- **Agir contre l'ozone**

Compte tenu de ces effets indésirables, le Conseil d'Etat a adopté en 2004 un *Plan Ozone* reconduit annuellement, qui a été révisé en 2010. Celui-ci prévoit des mesures saisonnières spécifiques visant à réduire les polluants précurseurs de l'ozone.

Une attention particulière est apportée à l'information, notamment pour permettre aux personnes les plus fragiles d'évaluer au mieux le risque lié à l'ozone. Ainsi, les données (mesures et prévisions) concernant la pollution de l'air à Genève sont régulièrement mises à jour sur le site Internet du service de protection de l'air genevois (www.ge.ch/air) tandis que la ligne Info-Service (022 546 76 00) répond aux questions de la population.

Par ailleurs, ces dispositions sont appliquées en parallèle au dispositif plus large de protection de l'air qu'est le Plan de mesure OPair et qui vise à agir sur les sources de polluants avec 36 mesures de long terme, sectorielles et ciblées.

- **Pendant les pics d'ozone**

Bien qu'en matière d'assainissement de l'air, les actions les plus efficaces s'inscrivent sur le long terme, le Plan Ozone prévoit également des dispositions qui peuvent être appliquées en période de pic de pollution, avec une [gradation des mesures](#).

L'accent est mis sur l'information de la population par le biais d'*Avis aux médias*, de façon concertée avec les cantons romands. Les messages permettent alors de prévenir les personnes sensibles tout en rappelant les bons comportements pour agir contre les polluants à l'origine de l'ozone. Afin d'encourager le transfert modal, une mesure incitative en faveur des transports publics est également enclenchée (voir encadré).

Si les concentrations atteignent des niveaux accrus et que les conditions météorologiques ne laissent pas présager d'amélioration, la réduction de la vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement genevoise est adoptée. Cette mesure permet de limiter les émissions d'oxydes d'azote en agissant sur leur principale source: le trafic automobile.

Extension sur trois jours de la carte journalière unireso "Tout Genève"

Afin de contribuer à la réduction de la charge de polluants provenant du trafic motorisé, Unireso et l'Etat de Genève proposent une mesure d'incitation temporaire visant à encourager l'utilisation des transports publics. Ainsi, lorsque le niveau d'information est atteint, la carte journalière «Tout Genève» achetée le lendemain de l'annonce est valable sur l'ensemble du canton (TPG, Mouettes et CFF en zone 10) durant trois jours.

Cette mesure peut être reconduite journalièrement aussi longtemps que les niveaux d'ozone demeurent élevés. Son activation - ou son éventuel maintien - est annoncée la veille de sa mise en œuvre par le biais d'une information aux médias.

- **L'air de rien, changeons l'air !**

La qualité de l'air se rappelle le plus souvent à nous lorsque des pics de pollution augmentent les risques pour notre santé. Il n'est cependant pas envisageable de parvenir à assainir ces nuisances sans une prise de conscience active et durable de la population. Pour contribuer à améliorer la qualité de l'air, chacun peut agir en adoptant au quotidien des gestes simples :

- Utiliser dans la mesure du possible des alternatives aux transports individuels motorisés et notamment la marche, le vélo ou les transports publics;
- Privilégier le covoiturage et les P+R;
- N'utiliser que des peintures et vernis pauvres en solvant (www.ge.ch/pinceauvert) ainsi que de la benzine alkylée;
- Privilégier les produits locaux et de saison.



En effet, si les beaux jours sont une période propice à la pollution à l'ozone, ils constituent également un excellent moment pour redécouvrir la marche ou le vélo : une façon efficace d'agir en faveur de notre qualité de vie tout en profitant des journées ensoleillées !

Pour tout complément d'information :

Service de la protection de l'air M. Benoît Lazzarotto, responsable du *réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève* (ROPAG), Tél. : 079 248.64.26 (portable d'astreinte)